

COMpte RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux en exercice, sauf MASSE Karine qui a donné procuration à GONZALEZ Jean José et DESIR Jean, absent.

Monsieur EYFFRED Guy a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1^{ère} délibération : mise à disposition agent technique par la CCAPV auprès de la Commune.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la CCAPV met à disposition de la Commune un agent technique 2 heures par semaine et que la convention de mise à disposition se terminait le 31 août 2018. Il est donc nécessaire de renouveler la convention pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition, par la CCAPV auprès de la Commune, de l'agent technique pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

Approuvé à l'unanimité

2^{ème} délibération : achat des parcelles C n° 325 et C 347 appartenant aux Cts BALLESTRA.

Modifie la délibération n° DE 2017 35 du 25 juin 2017.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, par délibération du 25 juin 2018, d'acheter les parcelles cadastrées section C n° 325 d'une superficie de 23a et C n° 347 d'une superficie de 8a40ca, situées lieudit « la Gorgette » à Méailles, appartenant aux Cts BALLESTRA au prix total de 7000 € (sept mille euros). Or les Consorts BALLESTRA ont eu recours au cabinet Concept Patrimoine de Nice pour la commercialisation des parcelles. Il est donc nécessaire de dissocier le prix d'achat des parcelles (5000 €) et les honoraires dus à Concept Patrimoine (2000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à régler la somme de 5 000 € pour l'achat des parcelles citées ci-dessus à l'étude notariale de Maître VASTINE-DECLEF/PETRON,
- Autorise Madame le Maire à régler la somme de 2 000 € au cabinet Concept Patrimoine de Nice,
- Dit que les crédits ont été prévus au budget de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

3^{ème} délibération : achat des parcelles C n° 325 et C 347 appartenant aux Cts BALLESTRA.

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics		-7100.00
023	Virement à la section d'investissement		7100.00
	TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2313	Constructions		7100.00
021	Virement de la section de fonctionnement	7100.00	
	TOTAL :	7 100.00	7 100.00

	TOTAL :	7 100.00	7 100.00
--	----------------	-----------------	-----------------

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à